



PREINSCRIPTIONS SCOLAIRES

RENTREE 2022

Ecole maternelle

Du 10 février au 04 mars 2022

Qui est concerné ?

- Les enfants nés en **2019** qui n'ont jamais été scolarisés
- Les enfants nés en **2020** (préinscription sur liste d'attente)

Quand s'inscrire ?

- Du jeudi 10 février au vendredi 04 mars 2022
- Inscription toute l'année pour les nouveaux arrivant sur la Commune

Comment procéder ?

Pré-inscription

Pièces à fournir :

Votre dossier devra comprendre (ne pas fournir d'originaux, les documents peuvent être photographiés ou scannés) :

- La fiche de pré-inscription
- La fiche de renseignements de l'Education Nationale
- Une photo d'identité de l'enfant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau ou électricité, quittance de loyer...)
- Les pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille (pages parents et enfants, pour les actes étrangers : traduction en français)
- Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école
- La dérogation si vous n'habitez pas à Neufchâtel

Si vous êtes séparés ou divorcés ou si l'enfant vous est confié :

- Le Jugement de divorce ou document officiel définissant les modalités de garde de l'enfant.
- L'autorisation écrite du 2e parent de scolariser l'enfant à Neufchâtel en cas de séparation.

.../...

Dépôt du dossier - 3 possibilités :

Dans la situation sanitaire actuelle, la 1^e solution est à privilégier, afin de préserver la santé de tous.

1. Envoyer votre dossier complet par mail à affaires.scolaires@neufchatelenbray.fr en indiquant en objet : pré-inscription *NOM Prénom de l'enfant*.
2. Déposer votre dossier dans la boîte aux lettres de la Mairie près de l'entrée dans une enveloppe sur laquelle vous aurez inscrit « PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ».
3. Prendre rendez-vous avec le Service des Affaires Scolaires au 02 32 97 53 06 qui vous recevra dans les meilleurs délais.

Il faut impérativement communiquer une adresse mail valide pour la suite de la procédure.

Après réception et vérification de votre dossier, la pré-inscription sera effectuée. Un accusé réception vous sera envoyé par mail. **Le dossier sera transmis à la Directrice de l'École concernée.**

Attention : la pré-inscription doit être validée par la direction de l'école pour une admission définitive de votre enfant.

L'admission

Après réception et vérification de votre dossier, l'inscription définitive sera effectuée par la Directrice de l'école qui vous le confirmera par mail.

